

pourront exercer cette vigilance. Prétendre que la mesure législative relative à l'impôt sur le revenu a été adoptée en première lecture, adoptée en deuxième lecture et adoptée au cours de l'étude article par article du bill, et n'a connu l'échec qu'à la troisième lecture, c'est tout à fait puéril—je ne vois pas d'autre qualificatif que celui-là.

Le gouvernement oserait-il prétendre qu'une équipe qui n'enregistre aucun point, ni à la première ni à la deuxième période d'un match de hockey, n'a pas le droit de marquer des points au cours de la troisième période et de l'emporter? Va-t-on nous dire que, parce qu'une équipe de baseball ne marque aucun point au cours des huit premières manches, elle n'a pas le droit de frapper un circuit à la neuvième, alors que chaque but est occupé, et de gagner la partie? Vous ne pouvez modifier les règlements tout simplement parce que le jeu de baseball joue contre vous et vous ne pouvez les modifier au cours de la troisième période d'une partie de hockey.

On a aussi prétendu qu'une faible assistance à la Chambre avait causé la défaite de la motion. Le vote a été de 84 contre 82, je crois. Je trouve cela étrange. Si les députés étaient aussi peu nombreux, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté de nouveau le projet de résolution sur les Postes qui avait été rejeté par 14 contre 11? Je me trouvais à la Chambre cet après-midi-là et, lors de cette mise aux voix, je lisais mes épreuves du hasard à l'extrémité de la salle. Si un vote de 82 contre 84 témoigne d'une faible assistance, monsieur l'Orateur, que diable signifie un vote de 14 contre 11? Si un vote de 82 contre 84 n'a constitué qu'une défaite technique, pourquoi alors le gouvernement ne ramène-t-il pas le projet de résolution sur les Postes? Un tel projet devait, sauf erreur, procurer 30 millions de dollars par année, montant qui s'imposait de toute nécessité.

Après avoir franchi les étapes de la première et de la deuxième lecture, le bill de la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa de 1964-1965 avait été déferé au comité des transports. Au cours des délibérations de ce dernier, feu le député de Hull, M. Alexis Caron, avait proposé un amendement à certains articles du bill qui prévoyait la formation d'un conseil d'administration de la gare du chemin de fer du terminus d'Ottawa. Cet amendement de feu M. Caron avait été adopté par une seule voix de majorité.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, voilà ce qu'il est intéressant de noter. On a immédiatement reçu la consigne de bloquer le projet de loi au comité des transports jusqu'à la prorogation de la Chambre. On l'a donc, naturellement, bloqué au comité jusqu'à la prorogation de la Chambre, mais on ne l'a plus jamais discuté ici. Le projet de loi avait subi

la première lecture, la deuxième lecture, et on l'étudiait, article par article, au comité des transports. Si l'on peut considérer à la Chambre des communes une défaite de 84 voix contre 82 comme une simple défaite technique, pourquoi n'a-t-on pas réintroduit le projet de loi sur la gare d'Ottawa? Pourquoi n'a-t-on pas réintroduit la résolution sur les Postes?

Dans ce domaine particulier, monsieur l'Orateur, je puis parler la conscience nette et les mains propres, car je n'étais pas à la Chambre le soir du lundi 19 février. Je me suis absenté après m'être pairé avec un membre de l'opposition. J'ajoute également ceci: depuis cinq ans et demi que je siège dans cette Chambre, jamais aucun de mes pairages n'a été rompu. Le whip du parti libéral peut d'ailleurs le confirmer.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'étais absent à cette occasion et je me trouvais à Toronto. Le 14 décembre, le chef du parti libéral a déclaré qu'il donnerait sa démission comme chef du parti au cours du printemps prochain. Il y a une semaine lundi soir, j'avais pour agréable tâche de choisir les délégués au congrès de leadership de parti libéral qui va choisir un nouveau chef pour notre parti.

• (8.40 p.m.)

Il y avait plus de 600 personnes dans la salle; c'était la réunion la plus nombreuse tenue jusqu'ici dans une circonscription de Toronto pour choisir des délégués. Cinq autres auront lieu plus tard, mais aucune des 19 réunions antérieures n'avait eu un auditoire aussi nombreux que le nôtre, soit 600 personnes. Peut-être que l'une des cinq qui restent dépassera ce nombre. Je l'ignore. Mais moi j'avais pairé jusqu'à mardi; c'était l'entente, parce que nous choissions à Toronto les délégués qui assisteraient au congrès de leadership à Ottawa en avril.

Ne me tenez pas responsable du vote. Les membres du cabinet veulent savoir où étaient les députés libéraux ce soir-là. Mais ils ne se renseignent pas auprès des députés eux-mêmes; pas du tout, cela prendrait trop de temps. Ceux-ci sont censés venir leur avouer humblement: «Ce n'est pas ma faute, j'avais pairé.» Ou encore: «J'étais malade.»

**Une voix:** Arrogance.

**M. Cowan:** La responsabilité de ce qui est survenu ici le 19 février ne pèse pas sur tous ceux qui étaient absents. Il y avait, en Île-du-Prince-Édouard, 21 membres d'un comité de la Chambre des communes, dont dix libéraux et onze membres de l'opposition. Chacun était là pour le compte du comité des transports, avec l'autorisation de la Chambre. Tout était